

Bibliothèque numérique

medic @

**Guibourt, Gaston. - Exposé historique
sur l'origine et les augmentations
successives de l'immeuble affecté à
l'École de pharmacie de Paris**

1850-1852 circa.

Cote : Bibliothèque de Pharmacie Ms. 87

MS.
87

Ms. 87

Exposé historique
sur l'origine et les augmentations successives
de l'Immeuble affecté à l'École
de Pharmacie de Paris
par N. J. D. G. Guibourt.



MS.
87

1178 *Ecole de pharmacie*. **Exposé**
historique sur l'origine et les augmen-
tations successives de l'immeuble
affecté à l'Ecole de pharmacie de
Paris. In-4, manuscrit moderne, 20 p.
5 fr.

Exposé historique

sur l'origine et les augmentations successives
de l'immeuble affecté à l'école de
Pharmacie de Paris.



L'École de pharmacie actuelle a été créée par la loi du 21 germinal an XI (11 avril 1803). Elle a été organisée par l'arrêté du Gouvernement du 25 thermidor an XI, et mise en activité par un autre arrêté consulaire du 15 vendémiaire an XII, qui nommait aux places d'administrateurs et de professeurs créés par la loi et par l'arrêté précédents.

L'École ainsi constituée, se mit immédiatement en possession du local situé rue de l'Arbalète, précédemment occupé par le Collège de pharmacie dont elle pouvait se regarder comme la continuation. Elle fut d'ailleurs presque immédiatement confirmée dans cette possession, par l'arrêté du Gouvernement du 3 frimaire an XII, dont l'article 1^{er} est ainsi conçu :

« L'École de pharmacie établie à Paris par la loi du 21 germinal an XI, est mise en possession du bâtiment et dépendances situés rue de l'Arbalète

Manuscrit acheté St. des Honoré Champion Libraire - Paris, le 11 Mars 1912.

Voir Villégny - Histoire des Apothicaires, page 250.

et occupés anciennement par le Collège de Pharmacie,
 pour y placer son administration et y faire le
 cours prescrits par l'arrêté du 28 Thermidor dernier.

On peut remarquer à cet égard, que le
 Gouvernement consulaire paraissait oublier que
 déjà l'ancien Collège de Pharmacie avait été converti
 en École de Pharmacie, par l'arrêté du Directoire
 exécutif du 3 floreal an IV. dont voici la teneur :

Art. 1^{er}. Les Citoyens composant le ci-devant
 Collège de Pharmacie, sont maintenus dans la
pleine et entière jouissance du local, Laboratoire et
jardin, qu'ils ont occupés jusqu'ici, rue de l'Arbalète,
 section de l'observatoire, où ils continueront de
 donner des cours publics et gratuits de Chimie, de
 Pharmacie, de Botanique et d'histoire naturelle.

Art. 2. Cet établissement portera le nom
 d'École gratuite de Pharmacie.

Quant au Collège de Pharmacie, qui avait
 été institué par la déclaration du Roi du 25 avril
 1777, il avait été reconnu propriétaire du local
 en question par l'article dernier de cette déclaration
 portant :

« Permettons aux Maîtres en Pharmacie de
 continuer, comme par le passé, à faire dans
 leurs Laboratoires particuliers des cours d'étude
 et démonstrations; même d'établir des cours publics

« études et démonstrations gratuites pour l'instruction
 « de leurs élèves, dans leur Laboratoire et Jardin,
 « Sis rue de l'Arbalète, à l'effet de quoi ils se
 « présenteront chaque année, au Lieutenant général
 « de Polie, le nombre suffisant de Maîtres pour
 « faire lesdits cours, à jours et heures fixés indiqués. »

Quoique les Maîtres en pharmacie aient été,
 par le fait de cet article, reconnus propriétaires de
 l'Établissement situé rue de l'Arbalète, il n'est pas
 superflu de montrer en vertu de quels titres antérieurs
 ils le possédaient.

En 1576, Nicolas Houël, dont les
 Pharmaciens français honoreront toujours la
 mémoire (1), présenta au roi Henri III, une

(1) Nicolas Houël était un pharmacien instruit
 et lettré. Il a exercé la charge de Gard. de l'Apothécaire,
 en 1548; il a publié en 1571 un ouvrage intitulé
pharmacuticas libri duo, et, en 1573, un traité de la
thiacaque et du mithridate. On cite encore de lui un traité
 de la peste, une histoire des français et un
 manuscrit appartenant à la Bibliothèque
 nationale, ayant pour titre, histoire de la Royne
 Artémise, et destiné à Catherine de Médicis.

X en 1557

mande à l'effet d'être autorisé à fonder une
Maison de Charité dans laquelle seraient nourris
 et entretenus des enfants orphelins pour être instruits
 à piété, service divin, aux bonnes lettres, et pour être
 en l'art d'apothicairerie, et où seraient préparés,
 fournis et administrés gratuitement toutes sortes
 de médicaments aux pauvres. Par l'oit du 12 octobre
 1576, Henri III. approuva cette fondation et
 ordonna qu'elle serait instituée en la maison des
Enfants rouges, au Marais. Par autres lettres
 royales du 20 janvier 1577, le roi nomma
Nicolas Houël, homme doué de Prud'homme,
 diligent et expérimenté au fait de la dite pharmacie,
 qui est la principale science dont se doit tirer
 le fruit de l'établissement, à la charge de Directeur
 et administrateur de la dite maison de la Charité
 Chrétienne, Chapelle, apothicairerie et Jardin des
 simples nécessaires pour l'instruction des enfants,
 Houël y fut même installé le 18 avril suivant,
 mais les oppositions et difficultés qui lui furent
 suscitées par les administrateurs des enfants rouges,
 lui firent jeter les yeux sur l'hôpital de l'ourcinie,
 dit aussi Hôtel Dieu de St. Marcel, alors presque
 désert et abandonné. Cet hôpital fut mis à la
 disposition de Houël, par arrêt du 2 janvier
 1578, et il en prit possession le 12 avril avec sa

54

femme Jeanne Sebreton, pour y remplir la
fondation dans les termes de l'Ordit du 12 Octobre
1576.

Cet hospital de l'Ouvrière, situé à l'entrée de
la rue de ce nom, du côté de la rue Mouffetard, se
composait à la gauche de la rue, d'une Chapelle (1),
maison et jardin, s'étendant pour devienne jusqu'à
la rivière des Gobelins, et de l'autre côté de la rue,
en face de la Chapelle, d'un grand terrain vague et
inutile, dit les vieux fossés, dans un arrêt du Parlement
du 2 Janvier 1561, qui en prescrivait la location, dans
le but d'augmenter les revenus de l'hospital, dont il
était une appartenance. Nicolas Houël,
nommé administrateur du tout, paraît avoir été
obligé d'abandonner la Chapelle, la maison contiguë
et le jardin y attenants, au Chapelain qui s'en était
mis en possession, et avoir construit de l'autre côté
de la rue, sur le terrain vague dont il vient d'être
parlé, une maison dans laquelle il logea dix
enfants orphelins, pour les instruire conformément
à l'Ordit de 1576. Il y établit également une
apothicairerie, où il distribuait gratuitement aux
pauvres, des onguents et autres médicaments, enfin
il disposa une partie du terrain pour y planter des simples.

(1) Cette Chapelle portait auparavant le nom de Sainte Valère

Il résulte de mémoires du temps que l'Établissement si péniblement formé par Houël fut détruit par une inondation de la Bièvre, arrivée dans la nuit du 1^{er} Avril 1579, et qu'il dépensa ce qu'il lui restait de fortune pour le rétablir. Ce fait se trouve honorablement reconnu dans les lettres de confirmation accordées à Houël par Henri IV, le 8 mai 1585. On y lit que « Houël a déjà
 « commencé plusieurs beaux édifices en un lieu qui est
 « des appartenances de la maison de la Charité
 « Chrétienne, anciennement appelé les fossés, hors
 « de tout danger de l'inondation des eaux, et ce
 « faisant à dépense de ses propres deniers, plus de
 « 2,000 écus sol. »

Peu après le rétablissement de cette maison, Jeanne Sébaston étant décédée, Houël choisit pour la remplacer dans l'administration de l'Établissement et épousa Catherine Vallée ; mais il mourut lui-même en 1587, et sa veuve épousa Charles Cludens, aussi maître apothicaire, auquel le roi accorda par lettres patentes du 11 Octobre 1587 et du 4 mai 1588, ainsi qu'à elle-même, l'administration de la maison, Chapelle et hôpital de la Charité Chrétienne. Mais à partir de cette époque, les malheurs de la guerre civile amenèrent une telle pénurie d'argent et tant de désordre dans

l'administration de la maison, qu'elle changea
 plusieurs fois de destination (1) et fut même
 pourvue de plusieurs administrateurs à la fois.
 jusqu'en 1624, où un arrêt du Parlement du
 7 septembre longuement motivé, adjuge à
Gabriel de la Cona, chapelain, la jouissance de
la maison et jardin joignant la Chapelle,
 (à gauche de la rue de l'Ourcine), et ordonne
 néanmoins que la fondation de l'an 1576 soit
 entretenue audit hôpital, et qu'il soit procédé
 au bail judiciaire des revenus, pour être les
 deniers employés à l'entretien de la dite
 fondation; et, à cette fin, que les maîtres et
gardes de la communauté des apothicaires
 présenteront de trois ans en trois ans, trois
 d'entre eux dont l'un sera pourvu, à la
 nomination du grand aumônier de France,
 et établi audit hôpital, pour y résider et
 exercer sa commission, délivrer gratuitement

(1) Par arrêt du Conseil privé du roi Henri IV du 6 mai
 1596, confirmé par lettres patentes du mois d'octobre 1597, du
 11 juin 1600, et par un arrêt royal de juin 1606, l'hôpital de la
 Charité chrétienne et ses revenus furent affectés au service
 des pauvres gentils hommes et soldats estropiés. Cette
 affectation fut révoquée par arrêt du Conseil du 1^{er} juil^{et} 1611.

aux pauvres les médicaments qui leur seront ordonnés, et ordonne que, à la diligence d'icelux maîtres et gardes, le grand clos dudit hôpital (1) sera planté de toutes sortes de simples nécessaires pour la composition des médicaments.

Le mois suivant (Octobre 1624) conformément à l'arrêt précédent, Jacques Guigoire, l'un des Apothicaires présents, fut nommé pour résider audit hôpital, y exercer et enseigner la pharmacie, distribuer gratuitement aux pauvres des médicaments &c. Par les mêmes lettres royales, il fut enjoint de nouveau aux maîtres et gardes de l'Apothicairerie, de faire planter le grand clos et jardin de toutes sortes de simples, et d'établir une boutique garnie de tout ce qui sera nécessaire à l'effet que dessus.

Enfin il fut ordonné que le dit Guigoire serait mis en possession personnelle et réelle dudit hôpital et lieux d'icelui non affectés ni réservés au Chapelain, ensemble des revenus d'icelux, provenant du bail judiciaire qui en sera fait. Mais, malgré l'arrêt du Parlement et les lettres royales d'octobre 1624, si explicites, Guigoire ne put prendre possession des revenus de l'hôpital, le Chapelain, détenteur des titres, refusant de les livrer, et le bail des

(1) Le grand clos, situé à droite de la rue de l'ouvroir répond aux Décisions à l'arrêt du Parlement du 2 Janvier 1661.

9

propriétés, qui consistaient en terres, prés et vignes situés à Ivery et Villéjuif, ne put avoir lieu. De guerre lassé, les moines et gardes de l'Apothécaire, voulant, autant qu'il était en eux, continuer l'œuvre de Houël, se bornèrent à réclamer la possession de la petite maison et du terrain situés à la droite de la rue de l'Ourcine et allant à la rue de l'Arbalète, cette demande leur fut octroyée en 1625 et, tout aussitôt, on les voit passer un marché pour l'extraction des moellons qui sont en fondation dans le terrain, le faire aplanir, couvrir de bonne terre et y planter 100 pieds d'arbres. Mais comme ce terrain était loin de suffire à l'établissement qu'ils projetaient de fonder, ils acquirent, de leurs propres deniers d'abord, dont ils furent ensuite remboursés par leur communauté, par actes notoriés du 13 mai et du 2 Décembre 1626, de Jacques Petit et de Gabriel Hinselin, deux jardins contigus, s'ouvrant l'un et l'autre sur la rue de l'Arbalète et dont le premier joignait par derrière, le Clos de la Chevâte Chrétienne.

C'est sur ce terrain nouvellement acquis et plus régulier que l'ancien, qu'ils firent construire, en 1629, la grande maison qui forme encore aujourd'hui le principal corps de bâtiment

de l'école. C'est là également qu'ils planteront leur école de Botanique, au milieu de laquelle fut creusé un bassin alimenté au moyen d'une concession d'eau octroyée par la ville de Paris.

Celle est véritablement l'origine de différents terrains occupés par l'école de Pharmacie et qui ont formé sa seule propriété jusqu'en 1821, époque à laquelle elle fit l'acquisition d'un jardin triangulaire incliné dans le sein et qui séparait l'école de Botanique de l'allée plantée d'arbres conduisant à la rue des Postes.

Notre opinion, quant à l'origine du premier de tous ces terrains, est contraire à celle émise dans un certain nombre de mémoires ou ouvrages modernes, et notamment dans un mémoire rédigé en 1770, pour les maîtres et gardes apothicaires-épiciers; dans un autre mémoire sur la propriété des bâtiments et jardin du Collège de Pharmacie, écrit en 1791, dans le but de soustraire cet immeuble aux dispositions du décret du 23 Octobre 1790, qui prescrivait la vente de tous les biens appartenant aux Collèges, hospitaux, maisons de Charité, etc; enfin dans l'histoire de Paris de Dulaure, et dans les Pandectes pharmaceutiques, de M. Adolphe Laugier. Dans tous ces écrits, il est dit que terrain primitif

11

de l'école, celui qui se nommait les Vieux-fossés, et qui allait de la rue de l'Ourvine à la rue de l'Arbalète, avait été acquis par Houël de ses propres deniers, de sorte que, dans cette supposition, la totalité du terrain occupé par l'école proviendrait d'acquisitions faites par les Apothicaires, et aucune partie de dotation royale. La vérité est que le terrain primitif de l'école, qui equivaut au tiers de sa propriété actuelle, était une dépendance et appartenante de l'Hôtel-Dieu S.^t Marcel, dont la fondation remonte à Marguerite de Provence, veuve de Saint Louis (1).

(1) Suivant les titres de propriétés conservés à l'école, le terrain primitif, provenant de l'hôpital de la Charité chrétienne,

présente une contenance de _____	1086 Coises
Le Jardin de Jacques Petit _____	540
Le Jardin de Gabriel Héroclin _____	1200
Le Jardin Maricage, acheté _____	357
Total _____	3183 Coises
Equivalent à 120 ^{ans} 91 ^l	

En 1846, sous le Ministère de M. Salvandy, l'école fut autorisée à traiter de l'acquisition de quatre propriétés formant enclaves sur elle, sur une partie desquelles on avait construit un laboratoire pour les manipulations de l'école pratique et dont le reste aurait servi à l'agrandissement de l'école de Botanique. Une seule de ces acquisitions a pu être terminée et a été définitivement approuvée par arrêté du Président de la République en date du 27 Mars 1849. L'immeuble a été soldé, mais l'école n'en aura la jouissance qu'en 1856.

Après avoir établi, dans ce qui précède, qu'elle a été l'origine des terrains qui forment la propriété de l'Isle de Pharmacie, il me reste à dire qu'elles sont les augmentations ou améliorations successives éprouvées par cet établissement, depuis la construction du bâtiment principal, qui eut lieu dans le courant des années 1628 et 1629. Mais le peu d'intérêt qu'il y aurait à rechercher en quoi ont pu consister ces augmentations, jusqu'à l'époque de 1789, me fait prendre pour point de départ deux pièces authentiques de cette époque: la première est un état de la maison et jardin appelés le Collège de Pharmacie, dressé en 1788, en présence des Prévost du Collège; la seconde est une expertise faite, à la date du 4 Avril 1792, par M. Mangin architecte voici ce qui résulte de ces deux pièces,

L'Établissement du Collège de Pharmacie est fermé sur la rue de l'Albalète par un mur percé d'une grande baie pour porte cochère, et d'une porte cavalière à gauche. Le principal corps de bâtiment est séparé de la rue par une grande cour; il est simple en profondeur, percé de huit croisées de face avec porte au milieu, tant sur la cour que sur le jardin. Il est composé d'un étage demi-souterrain

Du côté de la cour, formant rez. d. chaussée
 du côté du jardin, d'un étage carri en dessus,
 et d'un second étage lambrissi. avec grenier au
 dessus. Au devant de la porte du milieu sur chaque
 face se trouve un perron en pierre à deux r
 rampes.

L'étage demi-souterrain présente au milieu
 un passage allant au jardin; à droite une
 orangerie; à gauche un escalier en pierre et
 ensuite une cuisine aux dépens de laquelle a été
 pratiquée une serre. Le tout est voûté.

Le rez. d. chaussée sur la cour, formant premier
 étage sur le jardin, est composé au milieu d'un
 vestibule, à droite, se trouve une grande salle
 d'assemblée, éclairée de trois fenêtres sur la cour,
 trois fenêtres sur le jardin et deux fenêtres au fond,
 à gauche du vestibule se trouve l'escalier, et
 au delà un grand laboratoire servant aux
 démonstrations et cours publics.

L'étage lambrissi supérieur comprend, à
 la droite du bâtiment, un corridor sur lequel
 s'ouvrent deux chambres éclairées sur le jardin;
 et, au fond, une grande pièce à cheminée —
 servant de magasin à la Société de la thériaque,
 à la gauche du bâtiment, et au delà de l'escalier,
 se trouvent une grande pièce à cheminée servant

18

le bureau, et une petite pièce pour les archives, pratiquée en retour derrière l'antichambre.

À droite de la Cour, on trouve, en aile, un petit corps de bâtiment simple en profondeur et éclairé de cinq croisées de face; il est élevé d'un rez de chaussée formant deux pièces et servant de logement au concierge, et d'un étage carré au dessus, formant une seule pièce qui sert de cabinet d'histoire naturelle.

Le côté gauche de la grande cour présente, adossé au grand bâtiment, un appentis en planches, couvert en ardoise; en deçà on entre à une seconde cour, et, contre la rue, le pignon d'un petit bâtiment, lequel est suivi d'un autre, longeant la rue de l'arbalète, éclairé au midi sur la seconde cour; tous deux servant à logement au jardinier.

La dite seconde cour est bornée, du côté du jardin, par un mur en partie à hauteur d'appui, qui la sépare d'une autre cour basse ou petit jardin, auquel on entre par la cuisine souterraine du grand bâtiment. Dans le petit jardin, se trouve un réservoir en charpente élevé sur piliers en pierre et doublé en plomb.

À la suite et formant le derrière de tous les bâtiments, se trouve le jardin de

Botanique, avec bassin au milieu, clos de murs de tous côtés. Au-delà est un bois de forme très irrégulière, s'étendant à gauche derrière les propriétés voisines, jusqu'à la rue de l'Arbalète, où il débouche par une porte charretière, ouvrant en face de la rue des Postes. En revenant vers l'autre extrémité du bois, à l'opposé du Jardin de Botanique, est un mur à hauteur d'appui, avec baie et escalier en pierres, par lequel on descend à un dernier jardin de forme carrée, clos de murs en tous sens et ayant issue sur la rue de l'Ourine, (1)

L'emplacement de la dite maison, cours, jardin et dépendances, contient 2371 toises de superficie (2), dont 118 toises en bâtiments; le tout estimé valoir 140,550 livres.

Suivant la déclaration faite à la même époque à la municipalité de Paris, par les Prévôts

(1) Le bois irrégulier dont il vient d'être parlé, aboutissant à la rue de l'Arbalète, et le jardin en bas, situé sur la rue de l'Ourine, - forme ensemble le terrain vague dit le Vieux fossé, mentionné dans les anciens titres de l'hôpital de la Charité chrétienne. Le Jardin de Botanique et les bâtiments ont été établis sur les deux jardins réunis de Jacques Petit et de Gabriel Henselin.

(2) Cette appréciation est évidemment fautive et bien au-dessous de la vérité.

du Collège de Pharmacie, cet Etablissement possédait, en outre de l'immeuble ci-dessus, tant en une somme de 34,000 livres prêtés au gouvernement, qu'en arrérages de rentes sur les états de Bourgogne, sur les aides et gabelles, en créances sur divers et en mobilier, une valeur de 59,302 livres; le tout ensemble constituait au Collège de Pharmacie, au 5 avril 1792, un avoir de près de 200,000 livres.

Nous allons exposer maintenant ce que l'immeuble est devenu; car pour ce qui est des 34,000 livres prêtés au Roi, en 1782, des rentes sur les aides et gabelles et sur les états de Bourgogne, des créances sur divers, le tout a été englouti dans la tourmente révolutionnaire, et le Collège, après six années de réclamations - inutiles, a renoncé à en poursuivre le recouvrement.

Nos pères aimaient à se réunir à table. Non seulement les élections, les visites et les réceptions se terminaient par des repas; mais les membres de la Communauté tenaient à honneur de faire leurs noces ou autres grandes réunions de famille, dans la grande salle du Collège. Aussi la cuisine était elle une partie importante de l'établissement, et la voyons nous occuper, pendant 180 ans, la

17

la grande pièce située à gauche du passage
souterrain. Cependant la facilité de disposer
ainsi d'un local consacré à l'Instruction, -
pour une chose si étrangère au but de son
institution, ayant donné lieu à beaucoup d'abus,
il fut décidé, le 15 juin 1781 :

« Que dorénavant la jouissance de la grande
salle et du jardin ne pourra être accordée à qui
que ce soit, pour y faire noces et festins, pas
même aux maîtres du Collège, non plus qu'à
leurs parents et amis, excepté toutefois aux membres
du corps municipal, pour les deux cas d'usage,
Arrêté cependant que les repas d'usage que
les aspirants donnent au jour de leur réception,
auront lieu dans la salle du Collège, et
non ailleurs, pour tenir toujours réunis
ceux qui doivent les présenter. »

Excellente raison ! mais avec de pareilles
restrictions, la cuisine devait rester une pièce
très utile. Elle subsista donc jusqu'en 1811,
ou l'cole diida qu'elle serait remplacée par
un Laboratoire destiné aux manipulations des
aspirants (1) cette destination n'a pas changé depuis

(1) Pareille décision avait déjà été prise pour l'assemblée du Collège,
le 5 Ventose an X, mais elle n'avait pas été mise à exécution.

En 1831, la grande pièce qui se trouve de l'autre côté du passage, et qui servait d'orangère, a par conséquent été transformée en un Laboratoire à l'usage de l'École pratique.

Les deux pièces du premier étage, à droite et à gauche du Vestibule ont gardé leur ancienne destination et presque entièrement leur forme et leur décoration. Celle de droite sert toujours aux actes publics et conserve encore sa vaste cheminée ornée d'un bon tableau de Simon Vouet (1). Le plafond montre toujours ses poutres carrées et ses solives, et le pourtour des murs est orné de portraits qui ont pu être conservés parmi ceux de tous les Prévôts et démonstrateurs qui se sont succédés depuis la fondation de l'Établissement, seulement

(1) Suivant l'inventaire fait en 1788, ce tableau représente l'arrivée d'Hélène et de Minilas en Egypte, et le Don fait à Hélène par Polydamna, reine d'Egypte, du Resperthas. Ce remède, qui procurait aux plus affligés l'oubli de tous leurs maux, paraît être le Hachich, plante énivrante et hilarante faite avec le Chanvre, dont l'usage est répandu de temps immémorial en Orient, et que nos relations modernes avec l'Egypte nous ont fait connaître de nouveau. Suivant une explication plus simple, inspirée par la vue du tableau, il représenterait sous la forme de deux reines La Pharmacie et la Botanique, offrant les secours à leur art à deux guerriers.

1743
 le tableau au-dessus de la porte d'entrée, qui représentait Louis XV donnant à la Communauté des Apothicaires et Epiciers de Paris, le droit d'étalonner sur les poids et mesures, ayant été détruit en 1792, il a été remplacé par Houël fondant le Collège de Pharmacie; juste hommage rendu à l'homme instruit et charitable qui ayant essaié, sur une partie du terrain que nous occupons et aux dépens de toute sa fortune, de créer un établissement pour instruire des enfants orphelins dans l'art de la Pharmacie, doit être en effet considéré comme le premier fondateur de notre école.

Dans la construction primitive, l'entrée de l'Amphithéâtre, à gauche du vestibule et de l'escalier, se trouvait au bas de l'escalier, du côté de la cour, et était suivie d'un couloir longeant les fenêtres du même côté, et conduisant jusqu'à la place réservée aux démonstrateurs. L'escalier compris entre le Vestibule et l'Amphithéâtre, était en bois de chêne avec balustrades et lourds piliers à jour. En 1827, l'entrée latérale fut remplacée par une grande baie cintrée, pratiquée au milieu du vestibule; l'escalier, commençant à gauche, s'élevait en tournant jusqu'à son palier faisant face à la baie, et donnant une nouvelle entrée à l'Amphithéâtre. De là, il repart en tournant

20

jusqu'à un autre pailloir soutenu au milieu de l'espace, et formant l'entrée d'un nouveau vestibule établi au second étage. Tous ces changements — donnèrent au nouvel escalier un style architectural aussi développé que pouvait le permettre l'étroit espace dans lequel il fallait le conformer.

C'est à la même époque, de 1826 à 1828, que se rapporte le principal changement opéré au second étage. Auparavant, cet étage était lambrissé et composé à gauche d'une antichambre, d'un cabinet aux archives et d'une grande pièce qui avait été disposée en 1781, pour servir à la fois de salle des délibérations et de Bibliothèque. La partie de droite était occupée par un couloir du côté de la cour, deux cabinets éclairés sur le jardin et, au fond, par une grande pièce dont la jouissance était anciennement abandonnée à la Société de la Chimie, mais dans laquelle on avait établi, en 1805, un petit amphithéâtre pour les démonstrations de Botanique et d'histoire naturelle. En 1826, les murs du bâtiment furent sur-élevés d'un étage; les trois pièces de gauche conservèrent leur distribution, sauf que l'escalier conduisant aux combles fut pris aux dépens du cabinet aux archives, qui fut converti en bureau. Quant à la partie de droite, à

à l'exception du premier cabinet qui servit à faire le vestibule, tout le reste fut converti en une seule et belle salle, entourée d'armoires et munie de montres vitrées, qui furent garnies d'une grande et unique collection d'histoire médicale et d'une collection de minéraux.

Après 1830, les améliorations de l'école, loin de se ralentir, prirent une progression plus rapide. Le Perron sur la Cour fut reconstruit, et la porte principale agrandie et embellie. Le vieux mur de clôture, sur la rue de l'Arbatète, fut remplacé par un mur en meulière, avec soubassement, pilastres et attique en pierre, plateforme et vases à fleurs au-dessus. L'ancienne porte en bois fut placée à une grille élégante; enfin, les deux petits bâtiments latéraux furent reconstruits au-delà des pignons du bâtiment principal, lequel fut lui-même augmenté de deux pavillons extrêmes, qui portèrent sa longueur totale à 46 mètres. L'étage inférieur du nouveau pavillon de droite fut consacré à un Laboratoire à l'usage des candidats qui, indépendamment des neuf compositions prescrites par la loi, désirent terminer leur réception en soutenant une Thèse, fruit de recherches spéciales dont l'école supporte les frais. La

22

pièce du premier étage, faisant suite à la salle des examens, fut d'abord occupée pour le cabinet de Physique; mais on forme aujourd'hui une collection de zoologie. Celle du second étage a été consacrée à une Bibliothèque, dans laquelle on remarque, indépendamment des ouvrages anciens et nouveaux sur les différentes sciences nécessaires aux Pharmaciens, de curieuses archives concernant les anciennes corporations des Marchands-Bourgeois de Paris, et plus spécialement sur celles des Apothicaires-Épiciers, dont les discussions ont été si fréquentes, tant entre les deux corps d'état qui la composaient, qu'avec les autres états et les membres de la faculté.

Quant au Pavillon de gauche, l'étage inférieur forme une serre pour les plantes d'orange; l'étage intermédiaire, partagé en deux, comprend un cabinet avec Laboratoire de Pharmacie, et un cabinet de produits chimiques. L'étage supérieur est consacré à une salle d'assemblée pour les Professeurs, en remplacement de l'ancienne salle devenue une dépendance du bureau et récemment garnie d'armoires vitrées, occupées par une partie des instruments de Physique et par des modèles d'instruments ou d'appareils de Pharmacie.

Celles étaient les améliorations que l'École avait su tirer de ses propres ressources, lorsque, en 1840, la nécessité d'un second Amphithéâtre, pour remplacer celui qui avait été converti en cabinet d'histoire naturelle, et celle d'un cabinet de Physique plus vaste, se faisant sentir de plus en plus, on commença la construction, prise sur le jardin, d'un bâtiment adossé à l'ancien, contenant un Amphithéâtre pour la Chimie avec toutes ses dépendances, une grande salle d'attente pour les élèves, un nouveau cabinet de Physique, et, au-dessus, encore, une pièce pour l'herbier. L'École fit encore placer un horloge à la partie supérieure du bâtiment principal, et construire une Sèche Chaud. Les constructions complètent à peu près celles qui sont nécessaires à l'instruction des élèves; voici cependant ce que l'École peut encore désirer:

1.° Un autre emplacement pour l'École pratique ou cours de manipulations, qu'on a été forcé d'établir dans une ancienne orangerie voûtée et sans courant d'air, pouvant devenir préjudiciable à la santé des élèves, lorsque leurs opérations donnent lieu à des vapeurs dangereuses;

2.° Un agrandissement du terrain occupé

24



par l'École de Botanique, sur lequel on a
pris l'emplacement du Grand Amphithéâtre.
L'espace en est tellement limité aujourd'hui,
qu'il est à peine si on peut y planter des arbustes,
et que beaucoup de plantes herbacées se
confondent les unes avec les autres ou s'éteignent
réciproquement.

L'École aurait trouvé les moyens de
parfaire ces améliorations dans l'acquisition
de plusieurs propriétés, faisant enlève sur son
terrain, et dont l'achat avait été précédemment
autorisé. Mais ainsi qu'il a été dit plus haut,
une seule de ces propriétés dont l'École n'aura
la jouissance qu'en 1856, a pu être définitivement
acquise, et les dernières améliorations réclamées
se trouvent ajournées, quant à présent.

27 auf	1539	collège de France François I ^{er}
so	1576	etabl. pharmacie Henri III
<hr/>	1626	jardin des plants Louis XIII
<u>80 auf</u>		